

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1279

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Parti socialiste refuse le chantage de l'UDC

Les résolutions votées dans les congrès sont souvent faites de langue de bois et d'intentions généreuses. Le texte du Parti

LORS DE SON congrès ordinaire du 16/17 novembre tenu à Davos le Parti socialiste suisse a voté une résolution sur les négociations avec l'Union européenne. Le texte ne se contente pas d'émettre des vœux de prompt aboutissement. Il formule une position claire sur trois points sensibles.

Il accepte le principe européen de la libre circulation des personnes, soulignant opportunément qu'il profitera aussi aux Suisses appelés à travailler dans l'Union. Il énumère les mesures d'accompagnement qui devraient être prises pour éviter un dumping salarial. Prioritairement il s'agit «de faciliter l'extension des conventions collectives, de rendre de force obligatoire les accords entre employeurs et organisations syndicales et de fixer des conditions sociales et salariales minimales dans les secteurs sans convention collective de travail».

Le PS veut l'adhésion

En ce qui concerne la circulation routière, la résolution rappelle les règles constitutionnelles introduites par l'initiative des Alpes et la taxe, proportionnelle aux prestations, devant frapper les poids lourds; elle y ajoute des redevances spécifiques pour le trafic transalpin. A ces conditions le transfert sur le rail du transit européen est possible et le PSS accepte pour la capacité des camions la norme des 40 tonnes.

Enfin la résolution prend position sur la politique d'obstruction de l'UDC et de l'ASIN. Nulle originalité à ce qu'elle demande au Conseil fédéral et aux autres partis gouvernementaux de n'en pas tenir compte. En revanche, le retrait de la demande d'adhésion est refusé catégoriquement. Il vaut la peine de citer. «Le Parti socialiste veut l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Le retrait de la demande s'y référant n'entre dès lors pas en ligne de compte. Il accentuerait encore les difficultés qui marquent les négociations bilatérales et constituerait une

socialiste suisse sur l'Europe, adopté lors du Congrès de Davos se distingue par quelques prises de position plus concrètes.

concession erronée en faveur de l'UDC».

Le texte de cette résolution a dû être préparé avant les entretiens de Wattiveille du 8 novembre. On comprend mal dès lors ce qui a permis à Franz Steinegger, rapportant selon le tourneur sur l'objet des entretiens, de déclarer que la proposition de l'UDC (que le Conseil fédéral retire sa demande d'adhésion en échange d'une acceptation par l'UDC du résultat des bilatérales) avait été reçue avec ouverture (Offen-

heit) par les radicaux et les socialistes. Les journalistes de la *NZZ* ou du *Journal de Genève* qui ont relaté ou commenté ces propos tenus au point de presse sont compétents et avertis. Ils ont rapporté ce qui a été dit. Le compte rendu de Franz Steinegger aurait donc mérité un démenti immédiat du Parti socialiste.

Pourquoi s'en est-on abstenu? Disons que la résolution du Congrès de Davos en tient lieu. Elle fixe clairement la ligne.

ag

FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

La TVA, bonne à tout faire

LE DIFFÉRENTIEL ENTRE le taux actuel de la TVA (6,5%) et le taux de référence de l'Union européenne (15%) est perçu comme une réserve fiscale; il suffirait d'y recourir à bon escient. Numérons!

L'Union suisse des arts et métiers (USAM), avec beaucoup de maladresses tactiques, a, la première, lancé une initiative: abolir l'impôt fédéral directe en augmentant la TVA. Le Parlement et le peuple ont constitutionnellement réservé un point de TVA pour le financement de l'AVS. Aujourd'hui l'Union syndicale et le Parti socialiste envisagent de couvrir avec des points TVA (6 ou 8) une partie des coûts de l'assurance maladie.

Une remarque sur cet engouement:

La référence à l'Union européenne qui définit la marge à disposition est pratique à condition que l'on n'oublie pas un point essentiel. L'adhésion obligerait la Suisse à participer de manière importante au financement des fonds européens. Difficile d'évaluer aujourd'hui la facture que Blocher ne manque pas dans chaque débat d'évoquer: disons qu'elle sera l'équivalent de 1 ou 2 points. Si donc l'on se réclame de l'Union européenne, il serait judicieux de dire que le différentiel est de (15-2)-6,5 soit 6,5. Moins le point engagé pour l'AVS, reste 5,5. C'est en-

core beaucoup, mais déjà inférieur à ce qu'on se propose d'engager par voie d'initiative.

Certes, il y aura décantation entre tous les vœux et propositions. Mais la cohérence logique veut que l'on ne se réclame pas de l'Europe en oubliant que l'adhésion a un coût et qu'on ne peut pas dépenser deux fois la même somme: une fois au titre de la politique extérieure et l'autre fois au titre du ménage intérieur.

ag

Médias

LA LUTTE DE classe est actuelle. Pierre-Noël Julen, directeur du Bureau des métiers à Sion, écrit dans *Entreprise romande* (8.11): «...on parle de moins en moins de loi sur le travail dans cette campagne, mais de la votation du 1^{er} décembre comme date importante dans la lutte des classes».

LU AVEC PLAISIR, dans *Solidarité* (n° 72), journal de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), les souvenirs de Willy Schüpbach sur les premières colonies de cette œuvre pour les enfants de chômeurs, au début des années 30. cfp